



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



Division de Marseille

N. Réf. : DSNR Marseille / 210 / 2004

Marseille, le 10 juin 2004

**Monsieur le Directeur de GAMMASTER
MIN 712
13323 MARSEILLE CEDEX**

Objet : Inspection inopinée n°INS 2004 GAMMAS 0001 du 17 mai 2004
Société ISOTRON France S.A. - Installation d'ionisation à Marseille (INB N°147)
Opérations de chargement et déchargement de sources radioactives

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection inopinée a eu lieu le 17 mai 2004 à la Société ISOTRON France S.A. à Marseille sur le thème « gestion des sources radioactives ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 17 mai 2004 a principalement porté sur la gestion des sources radioactives scellées, notamment pour ce qui concerne les opérations de chargement et de déchargement de sources dans la piscine de l'irradiateur ainsi que l'opération de remplacement du cadre et des modules porte-sources. A ce titre, les inspecteurs ont vérifié que les procédures relatives à ces opérations ainsi que les dispositions prises par l'exploitant en terme de radioprotection des travailleurs étaient respectées.

Au vu des dispositions prises par l'exploitant, cette inspection n'appelle pas de remarques ni de demandes complémentaires. Les inspecteurs ont constaté que ces opérations étaient réalisées sous le contrôle de personnes qualifiées et compétentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional, et par délégation
Le chef de la Division Technique et Nucléaire

Signé par

David LANDIER